



COMMUNE DE TOURRETTES

DEPARTEMENT DU VAR

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### L'AN DEUX-MILLE-VINGT-CINQ, LE 6 OCTOBRE

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Dates de convocation du Conseil Municipal : 30/09/2025

Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 21 - Présents : 13Nombre de suffrages exprimés : 17 – Votes pour : 17 – Votes contre : 0 – Abstention : 0 – Votes blancs ou nuls : 0Etaient présents : S. ALLEG - G. BARRA - B. MONTAGNE - A. RASKIN - **Adjoints**E. BISQUE LAVORGNA - A. CARRU MARTEL - N. DEDULLE LELLUIN - J. DUBOIS - J.L. GIRAUD - N. PIGAGLIO - S. LAINE - M. RAYNAUD **Conseillers Municipaux**Absents : J. HENSELER (pouvoir à B. MONTAGNE), A. MAGNIN MELOT (pouvoir à S. ALLEG), C. MENARD (pouvoir à N. PIGAGLIO), E. MENUT (pouvoir à J.L. GIRAUD), J.M. BAGNIS, R. MARTEL TRIGANCE, M. MARTEAU, J. RAYNAUD

### DECISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET DE LA COMMUNE M57

Monsieur le Maire précise au conseil municipal qu'il convient de procéder aux écritures suivantes :

INVESTISSEMENT	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-2152-87 : Travaux de voirie grosses réparations	0	4 200 €	0	0
R-2031-87 : Travaux de voirie grosses réparations	0	0	0	4 200 €
<b>Total 041 : Opérations patrimoniales</b>	<b>0</b>	<b>4 200 €</b>	<b>0</b>	<b>4 200 €</b>
D-215738-75 : Acquisitions terrains	0	1 500 €	0	0
<b>Total D21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0</b>	<b>1 500 €</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
D-2313-107 : salle culture et jeunesse	1 500 €	0	0	0
<b>Total D23 : Immobilisations en cours</b>	<b>1 500 €</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>1 500 €</b>	<b>5 700 €</b>	<b>0</b>	<b>4 200 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 200 €</b>		<b>4 200 €</b>	

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

## DECIDE

- D'APPROUVER la décision modificative n° 2 au budget de la commune M57, telle que présentée dans le tableau.
- D'AUTORISER monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance

Sylvie ALLEG

Le Maire,

Camille BOUGE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)